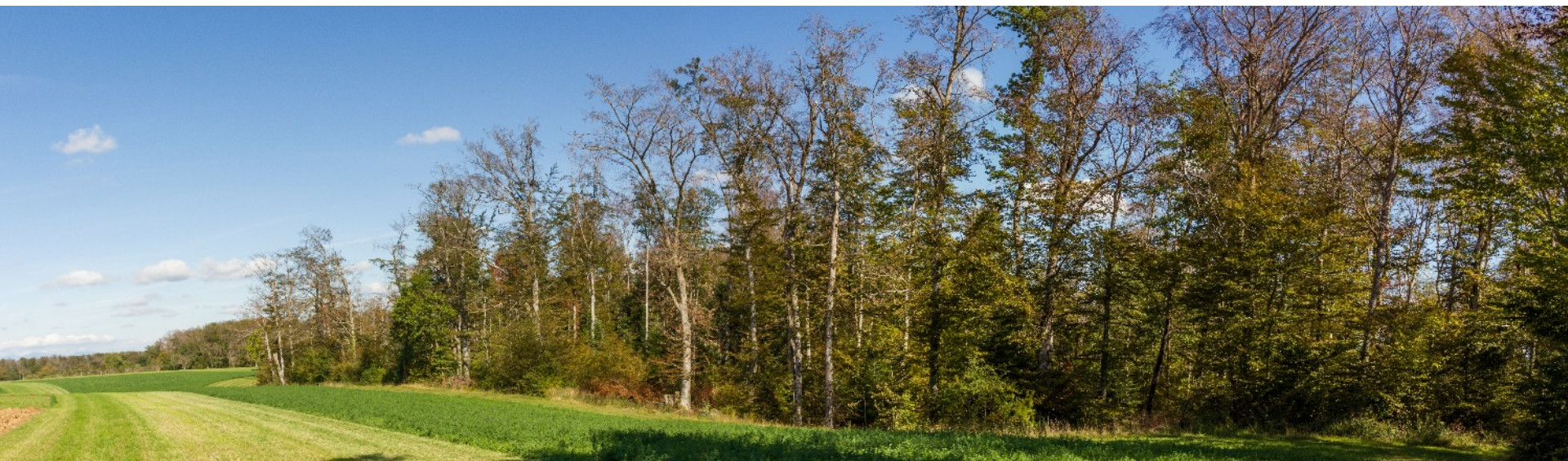




# Comment répondre aux extrêmes futurs – attente sereine ou activisme?

A l'exemple du dépérissement du hêtre en Ajoie (JU) en 2019 – Mélanie Oriet



# Contenu

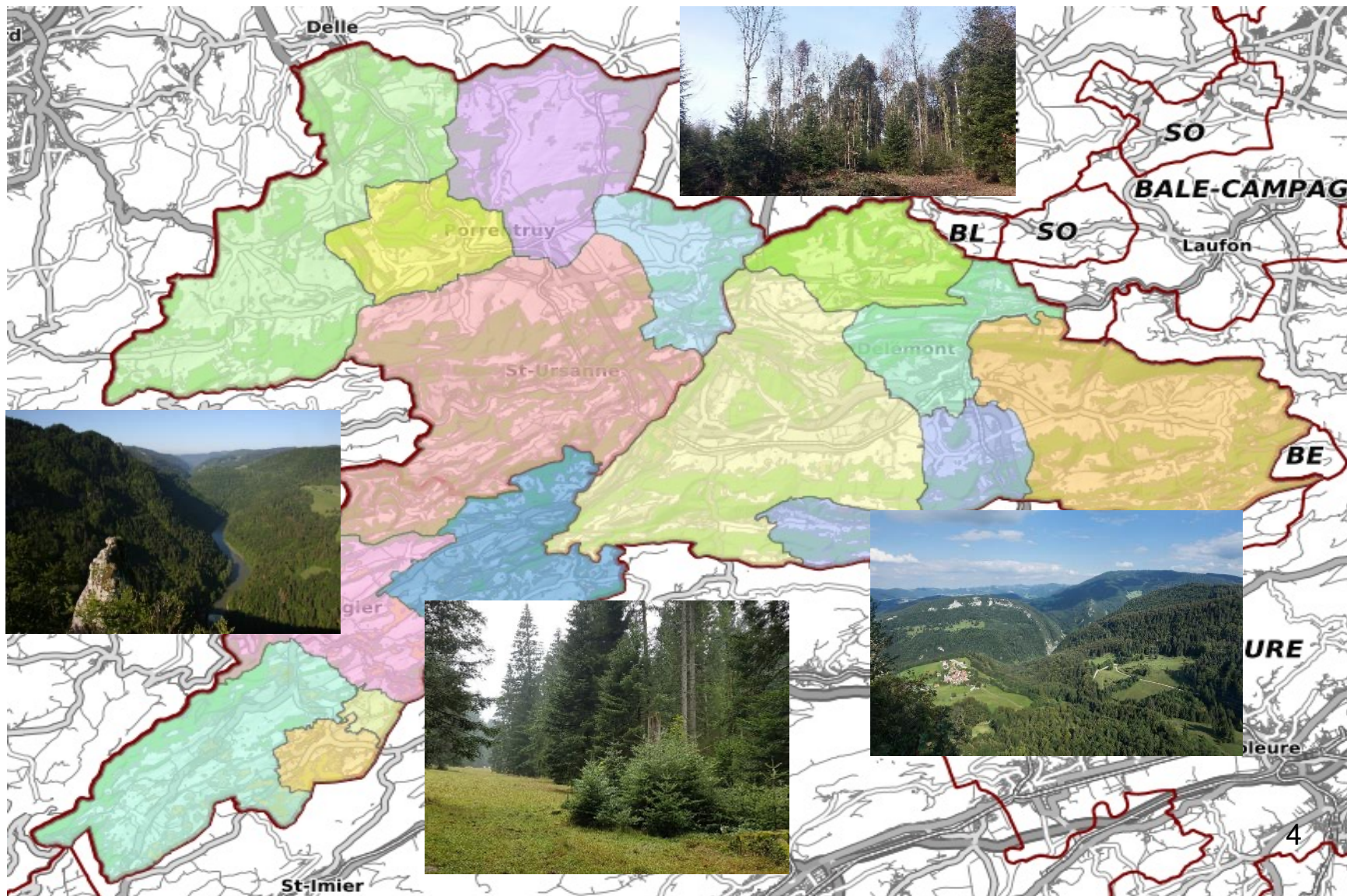
1. Forêt et service forestier JU en bref
2. Ce qui s'est passé au printemps 2019 avec le hêtre
3. La phase de «choc»
4. La réaction
5. La mise en œuvre de la stratégie de gestion de la crise
6. Bilan intermédiaire et conclusion

# 1. Forêt et service forestier JU

- 73'700 habitants
- Aire forestière ~ 36'500 ha (44 % surface)
- Fonction production : 72%
- Réserves forestières : 12%
- Forêts protectrices : 5%
- Fonctions sociales: 1%
- Pâturages boisés : 12%
  
- Matériel sur pied 415 m<sup>3</sup>/ha
- 30% Hê, 28% Sa, 22% Ep
- Exploitation annuelle: 170'000 m<sup>3</sup>/an
  
- 75 % forêts publiques
- Nombreuses petites entrepr. privées



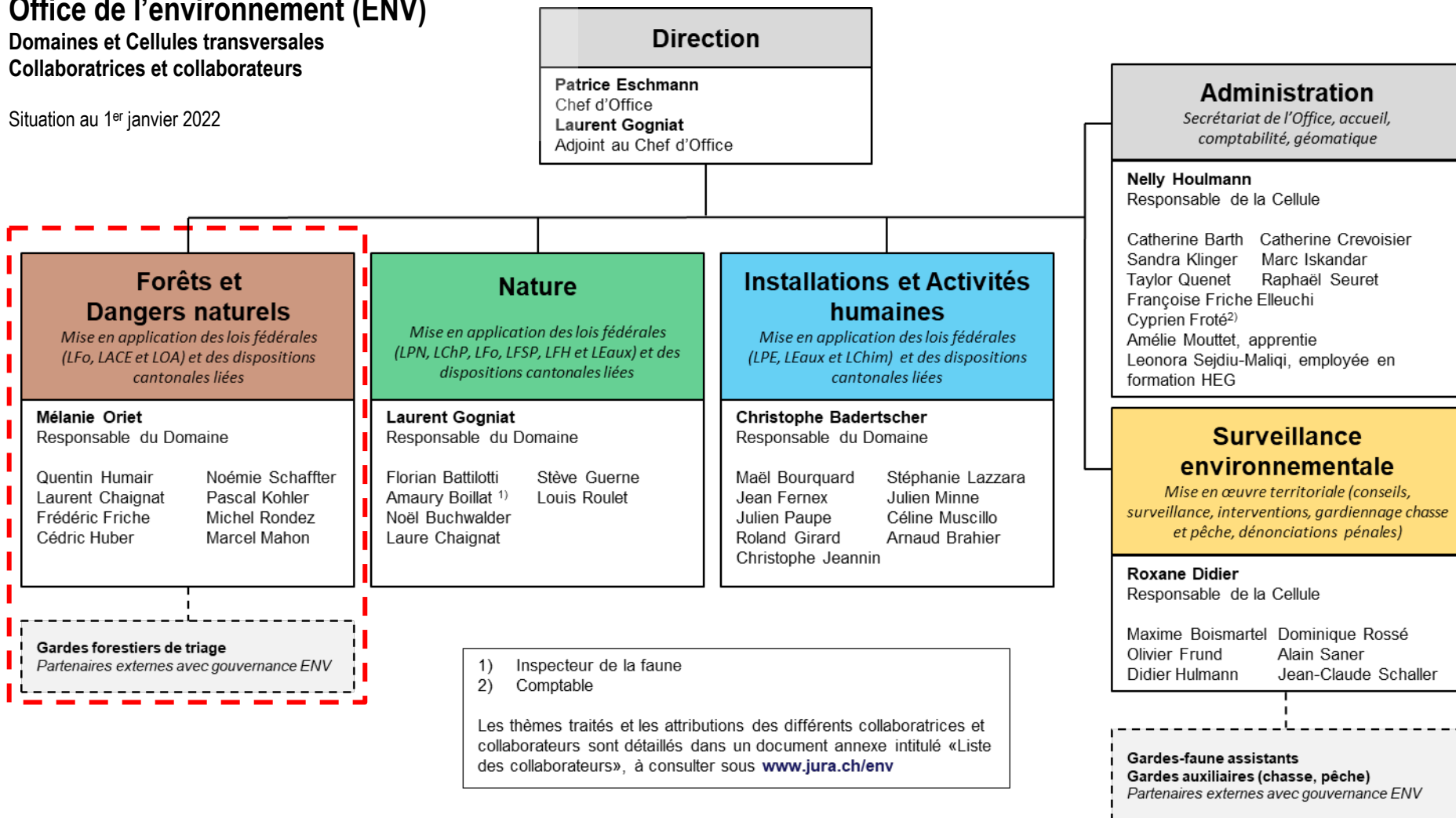
# 3 districts, 1 arrondissement, 14 triages, 20 gardes forestiers



# Office de l'environnement (ENV)

Domaines et Cellules transversales  
Collaboratrices et collaborateurs

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2022



## 2. Ce qui s'est passé au printemps 2019 avec le hêtre

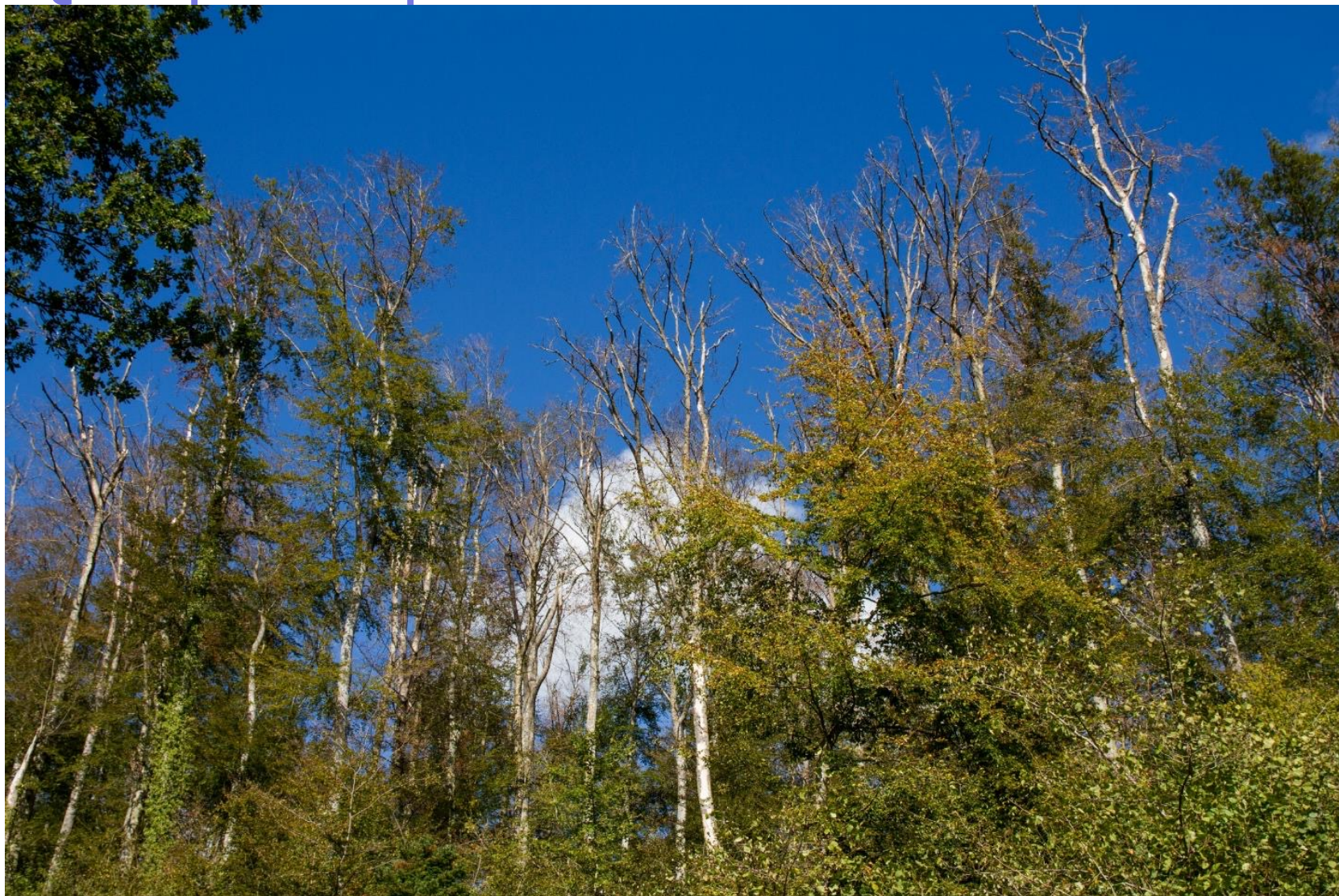
### Retour en arrière

- Plusieurs années de sécheresse
- Tempêtes de janvier 2018
- Sécheresse exceptionnelle de 2018
- Gel tardif 2019 (avril / mai)
- Nouvelles vagues de chaleur en 2019 (juin / sept.)

Le constat au printemps 2019:

après un départ de végétation tardif, de très nombreux hêtres ne débourrent pas en Ajoie.

## ➤ Quelques impressions









# Qualité des bois













## 3. La phase de «choc»

### ❑ La prise de conscience, le diagnostic:



- Prendre les signaux d'alerte au sérieux
- Réagir rapidement
- Obtenir rapidement et avec les moyens du bord les informations nécessaires pour
  - poser le bon diagnostic
  - évaluer les risques

### ❑ L'alerte

- Donner l'alerte, dans le bon ordre de priorité
  - à l'interne: Département, Gouvernement, autres instances concernées (services des routes, des communes, de la protection de la population, de coordination des réseaux de mobilité douce,...)
  - puis à l'externe: OFEV, WSL, cantons voisins
- Répondre aux premières réactions et interpellations des forestiers, des propriétaires, des communes, du public

### ❑ Les premières décisions

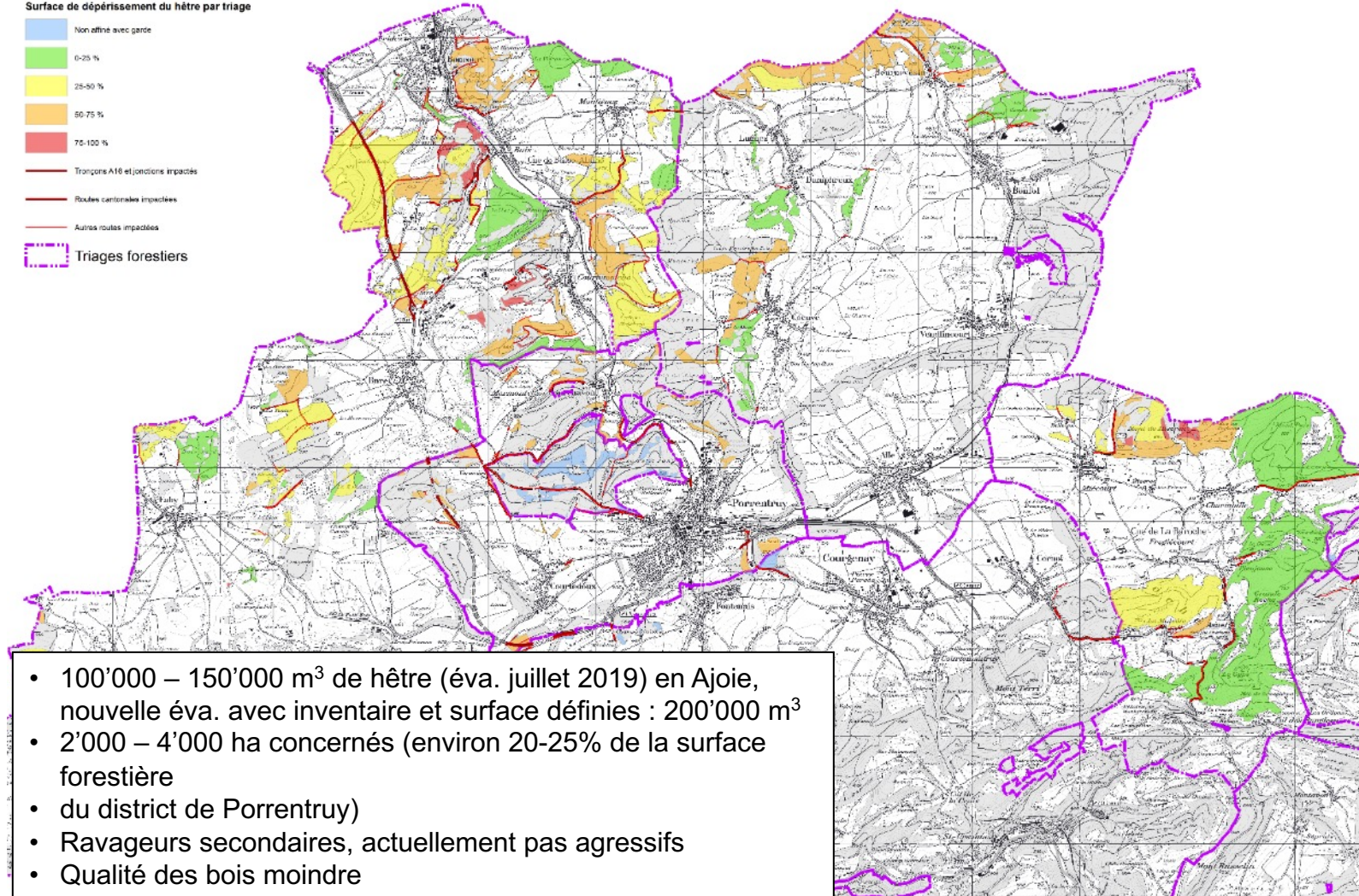
- Hésitations quant à l'option de fermer l'accès à des forêts (JU: compétence cantonale)
- Nécessité de garder la main et de coordonner les actions et la communication
- Décret de l'état de catastrophe forestière par le Gouvernement (seuil de dégâts dépassé)



# Le diagnostic



Surface de dépérissement du hêtre par triage



- 100'000 – 150'000 m<sup>3</sup> de hêtre (éva. juillet 2019) en Ajoie, nouvelle éva. avec inventaire et surface définies : 200'000 m<sup>3</sup>
- 2'000 – 4'000 ha concernés (environ 20-25% de la surface forestière)
- du district de Porrentruy)
- Ravageurs secondaires, actuellement pas agressifs
- Qualité des bois moindre

# Décret de l'état de catastrophe forestière

Extrait du communiqué de presse du 8 juillet 2019:

«Considérant les conséquences importantes de cette situation pour les fonctions de ces forêts, pour la population et pour les propriétaires touchés, le Gouvernement a décidé de mettre en application l'article 45 de la loi sur les forêts. L'Etat prend ainsi les mesures destinées à assainir la situation et s'implique de manière déterminée aux côtés des acteurs locaux et des propriétaires. Cette décision permettra différentes mesures au cours des mois à venir. **Elle n'implique pas automatiquement une augmentation des moyens financiers ou un activisme en forêt pour abattre les arbres touchés. Hormis la question des infrastructures et de la sécurité, il n'y a pas d'urgence à intervenir en ce moment par des mesures sylvicoles d'ampleur.** De manière générale, le marché ne pourra absorber tous ces volumes et les zones non exploitées évolueront à la hausse.»

## 4. La réaction

- ❑ L'organisation: souple, peu formalisée
  - Cellule de crise:
    - Service forestier + propriétaires (ForêtJura), service des routes, principaux acteurs de la filière
    - Réunions mensuelles
    - Evaluation en continu et discussion des mesures
  - Contacts bilatéraux avec le Département et les autres partenaires au cas par cas (mobilité douce, agriculture,...)
- ❑ La communication: coordonnée, proactive, mesurée
  - Aux **propriétaires**, aux **gardes forestiers** et aux **communes**: circulaires, séances avec les autorités communales => sécurisation routes publiques / infrastructures forestières, information à la population locale, sécurité des travaux forestiers, financement, etc.
  - Au **public**: communiqués de presse
  - Aux **instances cantonales / fédérales**: Département / Gouvernement, DETEC / OFEV
- ❑ La stratégie du canton: en 3 volets «temporels» (et 10 axes stratégiques)
  - A. Urgence: veiller à la gestion des **dégâts** et à la **sécurité**
  - B. Court / moyen terme: assurer la **reconstitution** des forêts endommagées
  - C. Moyen / long terme: adapter les **conditions-cadre**

## 4. La mise en œuvre de la stratégie

### □ Volet A : Gestion des dégâts (urgence, court terme)

1. Le Canton sécurise ses routes.
2. Le Canton mène une information soutenue quant au risque et à la situation de la forêt.
3. Le Canton s'assure que les Communes sécurisent leurs routes publiques.
4. Le Canton s'assure que les propriétaires de chemins ou d'infrastructures agissent.
5. Le Canton s'implique dans la sécurité pour l'exercice de la chasse 2019-20 et lors de la tenue de manifestations en forêt.

## ➤ Routes cantonales

### Volet A : Gestion des dégâts

#### 1. *Le Canton sécurise ses routes.*

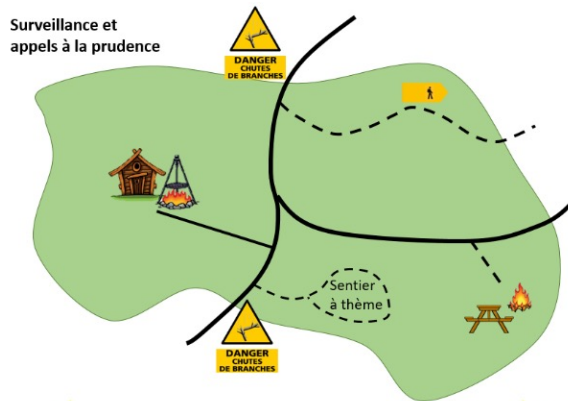
- ❑ Collaboration service forestier – service des routes (évaluation des tronçons à sécuriser puis martelage par les gardes forestiers de triage / information aux propriétaires et maîtrise d'ouvrage par le service des routes)
- ❑ Formation continue aux techniques d'abattage pour arbres secs, obligatoire pour les entreprises engagées dans les travaux le long des routes cantonales
- ❑ Env. 30 km de routes cantonales et d'autoroute sécurisés entre fin août et fin octobre 2019



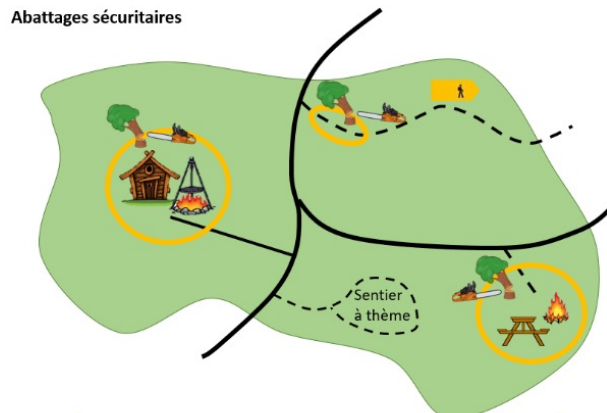
# ➤ Sécurité en forêt

## Volet A : Gestion des dégâts

4. Le Canton s'assure que les propriétaires de chemins ou d'infrastructures **agissent**.

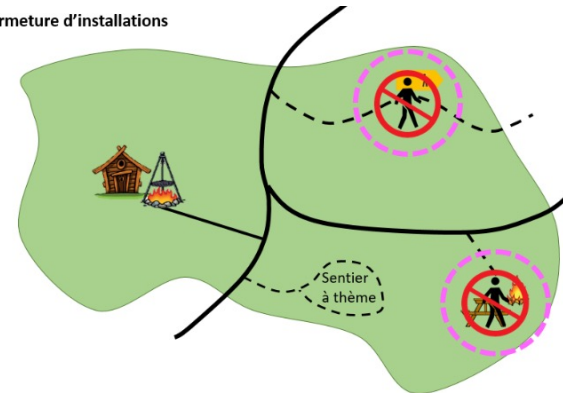


Surveillance renforcée / appels à la prudence



Abattages sécuritaires ciblés, ponctuels, limités

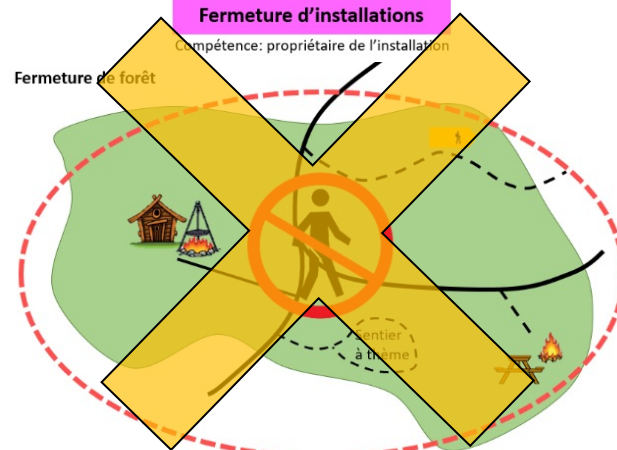
Fermeture d'installations



Fermeture d'installations

Compétence: propriétaire de l'installation

Fermeture de forêt



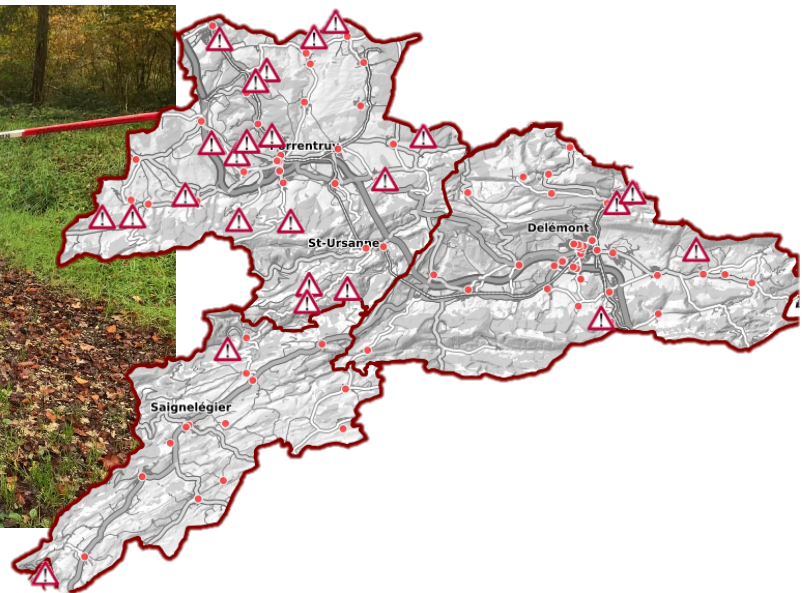
Fermeture de forêt

Compétence: ENV (art. 17 al. 2 LFOR)

## ➤ Sécurité en forêt

### Volet A : Gestion des dégâts

4. Le Canton s'assure que les propriétaires de chemins ou d'infrastructures **agissent**.



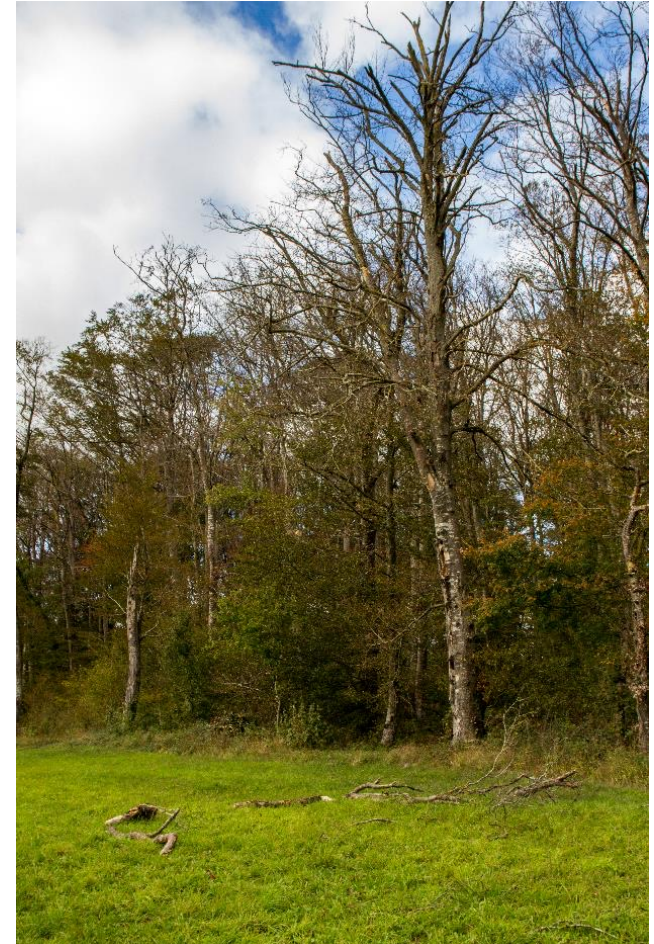
Décider consciemment de ne rien faire ou retarder les mesures planifiées est aussi une action.

## ➤ Sécurité (routes / forêts)

### Volet A : Gestion des dégâts

*En résumé:*

- Approche raisonnée et pragmatique: ne pas vouloir tout sécuriser, focaliser sur les ouvrages
- Message au début pas simple à faire passer, besoin de beaucoup de communication (clarification au niveau des responsabilités)
- Source d'inquiétude et de stress
- Dispositif de fermetures temporaires de chemins comme «soupape de décompression»
- Très bonne adhésion des propriétaires, engagement des moyens nécessaires
- Importance de la sécurité lors des travaux forestiers
- Bilan positif (peu de conflits, pas d'accident, un bémol: coûts à charge des propriétaires de forêt)





## 4. La mise en œuvre de la stratégie

- Volet B : Stratégies sylvicoles : reconstitution et adaptation (court / moyen terme)
  6. Le Canton fixe des règles et soutient la reconstitution des forêts.
  7. Le Canton veille à la mise en œuvre des travaux par les propriétaires forestiers.
  8. Le Canton veille à la mise en œuvre de mesures « Biodiversité » par les propriétaires forestiers.

## ➤ Reconstitution

### Volet B : Stratégies sylvicoles

#### 6. Le Canton fixe les règles et soutient la reconstitution.

- Interventions **ciblées, ouvertures limitées** (ronces, néophytes)
- Régénération naturelle, plantations d'appoint / regarnissage** plutôt que sur de grandes surfaces, aussi pour la...
- Diversification**
  - Importance du maintien des « **survivants** » (hêtre avec vitalité suffisante)
  - Importance du maintien des « **minoritaires** » (alisier blanc, érable champêtre / à feuilles d'obier, charme, tilleuls, sorbier, noyer, etc.)
  - Importance des **pionniers** (bouleau, peuplier, etc.)
- => Futurs **semenciers**
  - Pas de nouvelles **subventions** ni de hausse des forfaits, maîtrise des **coûts** importante



## ➤ Reconstitution

### Volet B : Stratégies sylvicoles

#### 6. *Le Canton fixe les règles et soutient la reconstitution.*

*En résumé:*

- Sylviculture proche de la nature
- Pas d'obligation d'intervenir (pour la sécurité, sauf pour les ouvrages)
- Pas d'activisme à tous crins
- Engagement ciblé des moyens très limités
- Opportunités pour la biodiversité en forêt (réserves forestières)
- Vision partagée grâce à la concertation et la vulgarisation à tous les niveaux
- Bilan positif (pas de « dérapages », pas de grosses « erreurs » dans les choix opérés)



## 4. La mise en œuvre de la stratégie

- Volet C : Adaptation des conditions-cadre (moyen / long terme)
- 9. Le Canton tire les enseignements globaux de la catastrophe forestière.
- 10. Le Canton propose les adaptations légales nécessaires pour tenir compte de la catastrophe forestière et de ses conséquences à long terme.

## ➤ Conditions-cadre

### Volet C : Adaptation des conditions-cadre (moyen / long terme)

9. *Le Canton propose les adaptations légales nécessaires pour tenir compte de la catastrophe forestière et de ses conséquences à long terme.*
  - Qui paie pour la sécurité, la reconstitution, l'adaptation?
  - Comment assurer les autres services écosystémiques?
  - Le système d'aménagement forestier basé sur le rendement soutenu (planification sylvicole) est-il encore adéquat en période de perturbations et de dégâts combinés? Par quoi / comment le remplacer?
  - Régime de la futaie régulière encore adapté?
  - Comment limiter les impacts sur l'organisation forestière?

## 5. Bilan intermédiaire et conclusion

- Changements rapides difficiles à prévoir; on n'était pas préparé.
- Importance de prendre tout de suite les choses en main.
- Importance d'avoir une vision des actions à prendre et de bien la communiquer.
- Même sans grands moyens et sans être préparé, on arrive à gérer la crise, de manière « sobre » et pragmatique.
- La capacité financière d'un canton peut influencer sa manière de réagir à une crise et son degré d'activisme.
- JU et autres cantons du Nord-Ouest ont servi de « cobaye » / laboratoire in vivo pour ce qui pourrait encore arriver à d'autres cantons; l'échange d'expériences est important, l'OFEV et plusieurs services forestiers se sont déplacés dans le Jura; il faut maintenir cette veille active entre cantons et Confédération et privilégier des approches régionales pour appréhender les problématiques nouvelles.